

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE  
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
1 avril 2025

PUBLIE LE : 11 AVR. 2025

Délibération n°250401-4 : Convention de partenariat entre le syndicat et le centre des monuments nationaux portant sur une offre billetterie et un partenariat de communication entre le Musée du Domaine royal de Marly et le Château de Maisons

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par la Présidente le dix-neuf mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Emmanuelle RAMPAZZO**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 1 AVRIL 2025

**PRESENTS**

**LOUVECIENNES**

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE  
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE  
Armelle VALLOT, DELEGUE TITULAIRE  
Florence ESNAULT, DELEGUE TITULAIRE  
Emmanuelle RAMPAZZO, PRESIDENTE  
José DESTANG, DELEGUE TITULAIRE  
Béatrice CASANOVA, DELEGUE TITULAIRE  
Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE

**MARLY-LE-ROI**

**ABSENTS EXCUSES**

**Pouvoirs** Néant

**Communes non représentées**

**Assistaient à la séance**

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur du Pôle culturel et sportif d'Unilys  
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

<b><u>Nombre de communes</u></b>	:	<b>2</b>
<b><u>QUORUM</u></b>	:	<b>5</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>8</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>0</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>8</b>

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYNDICAT ET LE CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX PORTANT SUR UNE OFFRE BILLETTERIE ET UN PARTENARIAT DE COMMUNICATION ENTRE LE MUSÉE DU DOMAINE ROYAL DE MARLY ET LE CHÂTEAU DE MAISONS**

**RAPPORTEUR :** La Présidente

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** que le Musée du Domaine Royal de Marly et le Château de Maisons, appartenant aux Centre des Monuments Nationaux, présentent chacun au public un site qui a marqué l'histoire du territoire, que les deux établissements traitent de thèmes, lieux et époques différents et que leur public local est identique (amateurs d'histoire, de promenade, de visites culturelles) ;

**CONSIDERANT** que le Château de Maisons est cité dans l'exposition « *Maisons de Plaisance des environs de Paris, de Louis XIV à Napoléon III* », proposée par le Musée, et qui se tiendra du 11 avril au 31 août 2025 et pour laquelle un parcours touristique a été construit par le Musée, incluant le Château de Maisons ;

**CONSIDERANT** que les deux établissements se sont rapprochés pour se doter d'une offre billetterie afin de développer leur fréquentation, améliorer leur notoriété et participer à un parcours touristique en lien avec l'exposition ;

**CONSIDERANT** que l'offre participe à une amélioration de la visibilité des deux sites à travers une communication jumelée ;

**CONSIDERANT** la proposition de convention de partenariat entre le Centre des Monuments Nationaux et Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi.

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention de partenariat tarifaire entre le Centre des Monuments Nationaux et le Syndicat pour la gestion du Musée de Louveciennes /Marly-le Roi, courant du 11 avril au 31 août 2025 ;

**AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention avec le Centre des Monuments Nationaux ;

Fait à Marly-le-Roi, le 8 avril 2025

Transmis en préfecture et affiché le 11 AVR. 2025



**José DESTANG**  
Secrétaire de séance

**Pour Extrait Conforme**



**Emmanuelle Rampazzo**  
Présidente du Syndicat Intercommunal